



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Marseille, le 08 novembre 2021

*Service Transports Infrastructures et Mobilité
Unité Maîtrise d'Ouvrage*

Objet : Contournement autoroutier d'Arles – Réunion d'installation du GT « Milieu naturel » – 19 octobre 2021 - Note de synthèse

HEURE DE DÉBUT : 9H30

HEURE DE FIN : 12H15

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

- Elise RIBARDIERE, cabinet Nicaya Conseil, qui accompagne la DREAL dans le processus de concertation et anime les échanges, a ouvert la séance et partagé les règles de travail pour favoriser des échanges constructifs.
- Dans le cadre de la mise en place d'un groupe de travail « Milieu Naturel » sur la période 2021-2022, les participants ont partagé les attentes suivantes :
 - Avoir des informations sur l'articulation entre la démarche « ERC Plaine de la Crau » et le groupe de travail
 - Avoir des éléments nouveaux par rapport à la phase de concertation continue 2019 - 2020

DEROULEMENT DE LA SEANCE :

L'ordre du jour de la séance d'installation du groupe de travail « Milieu Naturel » est le suivant :

- Le projet et la concertation publique réglementaire 2020 – 2021
- Calendrier prévisionnel du projet de contournement
- Démarche de travail sur le milieu naturel
- Dispositif de travail en concertation
- Suites données à la concertation continue 2019 – 2020
- Suites

SYNTHESE DES ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS :

Transmission de documents

- Au cours des échanges, les participants ont demandé à la DREAL et au bureau d'études Egis de partager :
 - Une carte SIG du tracé pour visualiser sa localisation précise
 - Les protocoles d'inventaires et la démarche méthodologique utilisés par Egis
 - Avec un souhait de distinguer la bibliographie des enquêtes de terrain
 - Les résultats des compléments d'inventaires réalisés en 2021
- La DREAL a transmis aux membres invités de la séance d'installation les éléments demandés et a invité les participants à contacter Hippolyte Pouchelle, du bureau d'études Egis, en cas d'interrogation, en amont du GT n°1 « Milieu Naturel ».

Mise en œuvre des groupes de travail dans le cadre du dispositif de concertation continue

- Au cours des échanges, les participants ont proposé à la DREAL d'inviter les organismes suivants à participer au groupe de travail « Milieu Naturel » :
 - La Fédération de pêche
 - Le Conservatoire du littoral
- Les animateurs Natura 2000 présents ont exprimé un besoin de transversalité, notamment entre les GT milieu naturel, agriculture et hydraulique et ont demandé à pouvoir participer au GT « Agriculture et hydraulique ».
- Un participant a demandé que le CEN PACA soit invité dans le cadre des réflexions sur la démarche « ERC Plaine de Crau »

Demandes relatives aux caractéristiques de la variante de tracé retenue

- Au cours des échanges, les participants ont interrogé la DREAL sur la localisation de l'aire de services et notamment concernant :
 - La pertinence de la localisation envisagée de l'aire de services avec la proposition de la déplacer au sein de la ZAC de Saint-Martin-de-Crau, compte tenu de son caractère déjà artificialisé ;
 - Le périmètre d'étude de l'implantation de l'aire de services et la prise en compte des documents d'urbanisme d'Arles et de Saint-Martin-de-Crau ;
 - La prise en compte des inondations fréquentes sur le secteur du Mas Cappel (conjugaison de l'irrigation des prairies et eaux pluviales, canaux de la Durance, ...)
 - Les difficultés, voire l'impossibilité, de compenser les milieux dont la plaine de la Crau, reconnue comme habitat d'intérêt communautaire majeur.
- La DREAL a précisé que l'étude en cours sur les aires de services se fait sur l'ensemble de la variante de tracé. Toutefois, le PPRI d'Arles empêche d'envisager l'implantation d'une aire de services à l'Ouest.
- L'hydraulique routière prend également en compte les documents d'urbanisme des deux communes.

- Au cours des échanges, les participants ont interrogé la DREAL sur la possibilité de ne pas faire un élargissement à 2x3 voies et de garder cette partie du linéaire en 2x2 voies.
 - La DREAL a réaffirmé la nécessité de réaliser à cet endroit une 2x3 voies au regard de la conjugaison des trafics depuis Saint-Martin-de-Crau et la RN 568 à cet endroit.
- Au cours des échanges, les participants ont interrogé la DREAL sur l'ouvrage de franchissement du Rhône et la présence de remblais, en lien avec des nappes peu profondes sur le secteur de la Draille Marseillaise.
 - La DREAL a précisé que la conception du viaduc est en cours d'approfondissement avec néanmoins un principe d'absence de remblais à l'intérieur des digues, et, en revanche, la présence de piles pour soutenir le viaduc. Hormis au niveau des ouvrages de décharge et du franchissement des canaux, le reste du tracé neuf devrait être en remblais ou au niveau du terrain naturel (pas de déblais envisagés à ce stade).
- Au cours des échanges, les participants ont interrogé la DREAL sur les mesures de réduction et de compensation, notamment en aménagement sur place, avec notamment :
 - Des difficultés actuelles pour trouver des territoires afin de compenser les habitats impactés par des projets, notamment d'infrastructures ;
 - Un rappel de la fragilité des Tourbières sur le secteur des marais de Chanoines ;
 - Un besoin de mobiliser la Police de l'eau et l'OFB dans un secteur où la réglementation ne serait pas toujours respectée, notamment parmi des agriculteurs, avec :
 - Des atteintes multiples faites à la Crau,
 - Un problème d'application de la police de l'environnement dans l'Ouest de l'Étang de Berre,
 - Un prétexte qui serait donné par le projet de ne pas respecter les réglementations en vigueur.
 - Les solutions proposées en cas d'impact de la station d'épuration au sud de la RN 113 ;
 - La présence d'habitats relictuels sur la plaine de Crau, notamment les Coussouls ;
 - L'existence d'un projet de rétrocession de ces espaces de biodiversité pour une protection sur le secteur de l'aménagement sur place.
 - La DREAL a noté les interrogations des participants et les intégrera dans ses réflexions.
 - La DREAL a précisé rechercher à réduire au minimum l'impact au sud de la RN 113, notamment avec la recherche de non-impact de la station d'épuration.

SUITES :

- Le 1^{er} GT « Milieu Naturel », initialement prévu le 9 novembre, est reporté **au mardi 16 novembre 2021**, en raison de la participation d'un certain nombre d'invités à l'atelier organisé dans le cadre de la démarche « ERC Plaine de Crau ».

Annexe – Séance d’installation du groupe de travail « Milieu Naturel »
Mardi 19 octobre 2021

Liste des participants

- LAMBREMON Jordane Migrateurs Rhône Méditerranée
- MASSEZ Grégoire Amis des marais du Vigueirat
- OLIVIER Anthony Tour du Valat
- PLOTEAU Gaëtan Parc Naturel Régional de Camargue
- ROCARPIN Pauline Natura 2000 Crau - St-Martin-de-Crau
- VERBEKE Alexis SYMCRAU

Pour la DREAL PACA

- Julien MENOTTI, responsable d’opérations

Pour Egis, bureau d’études

- Anne-Sophie CHAUDAT
- Hippolyte POUCHELLE

Pour Nicaya, AMO concertation

- Stéphane SAINT-PIERRE
- Elise RIBARDIERE